

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2026-022-ERSEH SEI ULIS SEGPA
	INTITULE DU POSTE	Enseignant référent chargé des affectations des élèves en ULIS et en SEGPA
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté au sein du Service de l'Ecole Inclusive. Le titulaire du poste exerce sous l'autorité fonctionnelle conjointe de l'IEN CT ASH départemental et de la cheffe de la division des élèves (DE).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La spécificité du travail d'orientation et d'affectation en ULIS et en SEGPA nécessite, au sein du SEI en charge de l'affectation des élèves dans ces dispositifs, des connaissances solides relatives à l'ASH.
	MISSIONS	<p>Sous l'autorité de l'IEN CT ASH départemental et des IEN ASH de territoire, l'enseignant chargé des affectations ULIS et SEGPA est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation, la préparation et la conduite des sous-commissions de la CDOEA ainsi que des sous-commissions ULIS à l'échelle du département - La mise en œuvre des affectations des élèves dans les dispositifs SEGPA et ULIS du département, dans le respect des orientations institutionnelles et des notifications de la MDPH - Le suivi global de ces affectations en lien étroit avec l'IEN CT ASH et les IEN ASH de territoire, afin de garantir : <ul style="list-style-type: none"> - La sécurisation des parcours des élèves - La cohérence et l'équité de la répartition sur l'ensemble du département
	FONCTIONS	<p>Dans l'exercice de ses missions, l'enseignant est amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et conseiller les équipes pédagogiques dans le processus d'orientation des élèves vers les dispositifs SEGPA et ULIS, en apportant une expertise sur les critères d'orientation et les procédures en vigueur - Instruire et réaliser les affectations en SEGPA et ULIS, en veillant à l'adéquation entre les besoins des élèves, les préconisations des équipes et les capacités des établissements - Assurer un suivi régulier des capacités d'accueil des établissements du département afin d'anticiper les tensions et d'optimiser les affectations - Assurer la communication nécessaire avec l'ensemble des acteurs concernés (familles, directeurs d'école, chefs d'établissement, enseignants référents et correspondants de scolarité de la MDPH) dans un souci de transparence, de fluidité des parcours et de qualité de l'information transmise
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des outils bureautiques - Capacités relationnelles avec les familles et les chefs d'établissement - Capacité d'organisation - Discretion professionnelle
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	NOMINATION	Poste à temps complet. Affectation à l'Année (AFA), affectation provisoire garantissant la conservation du poste d'origine au titre de l'année scolaire 2026-2027.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	CONTACT	<p>IEN Conseiller Technique ASH départemental : ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr DAASEN en charge du dossier ASH départemental : ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr</p>